



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

MAIRIE de BAMBIDERSTROFF

CONSEIL MUNICIPAL DU 18.01.2021 A 20 H 00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BAMBIDERSTROFF, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. ZWIEBEL Christian.

Présents : tous les conseillers sauf

Absente excusée : Mme FOLSCHWEILLER

Procuration : Mme FOLSCHWEILLER donne procuration à M. ZWIEBEL

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

- La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :
 - vente de la maison d'habitation sise à Bambiderstroff 3 rue du moulin
 - vente de la maison d'habitation sise à Bambiderstroff 34 rue de la chapelle

TABLEAU DES COMMANDES PASSEES

FOURNISSEURS	PRESTATIONS	MONTANT TTC (€)
ATS	CURAGE FOSSE ROSERAIE STEINBESCH	300
MOSELLE SIGNALISATION	POSE BALISES RUE 3 JUIN/RUE BAMBESCH	908.40
MOSELLE SIGNALISATION	MARQUAGE STOP	1 465.20
RED	ABRI BUS	5 160.00
GUASTACOM	BACHES IMPRIMEES	700
JPG	VITRINE D’AFFICHAGE MUNICIPAL	391.40
SEDI	NOUVEAU DRAPEAU	57.60
AXESS	BACS A SEL – ARMOIRE-VESTIAIRES POUR LE PERSONNEL TECHNIQUE	817.85
TOTAL		9 800.45

1. INDEMNISATION DU TERRAIN CADASTRE SECTION 7 PARCELLE 311

Le juge de l’expropriation, statuant publiquement, par jugement du 10.12.2020 réputé contradictoire et en premier ressort, par mise à disposition au greffe,

-Vu la lettre de Mme WEISSE Nelly veuve de M. WEISSE Joseph donnant son accord à la commune de Bambiderstroff pour l’indemnisation du terrain cadastré section 7 parcelle 311 d’une surface de 1363 m² pour un montant de 6815 € au titre de l’indemnité principale.

L’indemnité de remplacement correspondant aux frais d’acquisition d’un bien équivalent :

De jurisprudence constante, les taux :

20% de 0 à 5000 € : 1000 €

15 % de 5001 € à 15000 € : 272.25 €

10 % au-delà : -

L’indemnité de remplacement est calculée sur l’indemnité principale de 6 815 € soit une indemnité totale de 8 087.25 €.

Je vous propose d’approuver cette indemnisation pour un montant total de 8 087.25 € et de m’autoriser à procéder au versement de cette somme à Mme WEISSE Nelly veuve de M. WEISSE Joseph.

Le conseil municipal APPROUVE à l’unanimité cette proposition.

1-2.INDEMNISATION DU TERRAIN CADASTRE SECTION 7 PARCELLE 158

Le juge de l'expropriation, statuant publiquement, par jugement du 10.12.2020 réputé contradictoire et en premier ressort, par mise à disposition au greffe,

FIXE les indemnités devant être versées par la commune de BAMBIDERSTROFF aux héritiers de M. Gérard WEISSE, pour la parcelle cadastrée section 7 numéro 158 d'une surface de 1410 m² :

Indemnité principale : 7 050 euros

Indemnité de emploi : 1 307.50 euros (20% de 0 à 5000 € soit 1000 €, 15 % de 5001 à 15000 € soit 307.50 €)

Je vous propose de verser l'indemnité principale de 7 050 euros ainsi que l'indemnité de emploi de 1 307.50 euros soit au total 8 357.50 € aux héritiers de M. Gérard WEISSE.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

2. OUVERTURE DE CREDIT POUR ACQUISITION DE PARCELLES

Je vous propose d'ouvrir le crédit suivant avant le vote du budget primitif 2021 :

21111 – terrains nus : 10 000 €

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

3. PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN DE BAMBIDERSTROFF (EOLIENNES DE MARNE ET MOSELLE)

ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT, ACCORDS FONCIERS ET AVIS DE REMISE EN ETAT

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur/Madame X (si lien de parenté), ... quittent la salle pour ne pas participer ni au débat ni au vote.

Monsieur Christian ZWIEBEL, Maire, expose au Conseil Municipal le projet de renouvellement du parc éolien de Bambiderstroff sur le territoire des communes de Bambiderstroff et Longeville-lès-Saint-Avoid, portée par la société Eoliennes de Marne et Moselle (dont le capital social appartient à EDF Renouvelables France). Une présentation du projet de renouvellement a été faite devant les conseillers municipaux réunis le 26 octobre 2020.

Le parc éolien actuel et son renouvellement, concernent des parcelles, chemins ruraux et des voies publiques de la commune de Bambiderstroff.

Monsieur Christian ZWIEBEL, Maire, expose au Conseil Municipal l'objet de la promesse de constitution de servitudes proposée par ladite société pour l'usage des parcelles/chemins/voies propriété de la Commune.

Je vous propose de :

- 1) émettre un avis favorable de principe sur le projet de renouvellement du parc éolien de Bambiderstroff sur le territoire de la Commune,
- 2) autoriser Monsieur Christian ZWIEBEL, Maire, à signer avec Eoliennes de Marne et Moselle, la promesse de constitution de servitudes (pour l'enfouissement du réseau de raccordement inter-éolien notamment),
- 3) autoriser Eoliennes de Marne et Moselle à emprunter dans le cadre du démantèlement du parc éolien actuel, de la réalisation et de l'exploitation du parc éolien renouvelé :
 - Les chemins ruraux appartenant à la commune et ouverts au public
 - Les voies publiques de la commune.
- 4) Autoriser Monsieur Christian ZWIEBEL, Maire, à signer l'avis de remise en état relatif aux conditions de remise en état du site après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

4. MARCHE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Le contrat relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux se termine le 31.3.2021.

L'appel d'offres lancé par le Département de la Moselle par le biais de MATEC a retenu Engie comme fournisseur d'énergie.

BET Huguet propose à la commune ses services pour la mise en place et le renouvellement des marchés d'exploitation avec garantie de résultat. L'objectif étant de garantir une prestation cohérente au regard des divers enjeux en réalisant un cahier des charges complet correspondant aux besoins dans le but de :

- Optimiser les performances énergétiques et techniques
- Garantir une meilleure maîtrise de l'énergie
- Pérenniser et nous accompagner à chaque évolution de notre patrimoine
- Garantir la continuité du service
- Garantir la fiabilité de nos installations
- Rechercher en permanence les solutions technico-financières optimales
- Nous assister en temps réel sur nos orientations futures
- Garantir des résultats
- Respecter la réglementation
- Nous conseiller au mieux dans nos démarches techniques, administratives et financières
- Nous accompagner dans chacune des étapes

Pour cela, BET Huguet nous propose de mettre en place un marché d'exploitation complet (P1+P2+P3) avec garantie de résultats. Le montant des honoraires s'élève à 1 920.00 € TTC.

Je vous propose d'approuver l'offre de BET Huguet, et de m'autoriser à la signer.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

5. SCOLAIRE - DEROGATION DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DEMANDE DE RECONDUCTION DES JOURS ET HORAIRES ACTUELS

Par lettre du 5.11.2020, M. le Directeur académique nous informe de la possibilité de demander à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période de trois ans à compter de 2021, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires

Je vous propose de demander la reconduction du temps scolaire actuel réparti sur quatre jours hebdomadaires à compter de 2021 pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

6. AMISSUR-DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le devis établi par Moselle Signalisation d'un montant de 7 197.10 € TTC, correspondant à la signalisation des rues des prés, Pierre Klein, Parking de l'école, rue de Laudrefang, rue du 3 juin, La clé des champs, rue de l'Albach.

Je vous propose de valider le devis et de solliciter une subvention départementale dans le cadre d'AMISSUR.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

7. SOUTIEN DU COMITE POUR L'UNITE (CPU) POUR LA REOUVERTURE DU SERVICE DE REANIMATION DE L'HOPITAL LEGUEST

Appel aux élus et aux militants se réclamant de la défense des travailleurs et de la démocratie.

L'épidémie de COVID n'arrête pas de produire ses effets dévastateurs. La politique du gouvernement, dans la continuité de ses prédécesseurs, ne fait qu'aggraver la situation.

En effet, le vote unanime du 19 mars 2020 à l'Assemblée nationale a permis d'accorder 343 milliards aux banques, qui sont devenus 560 milliards. Cet argent alimente les profits et manque cruellement aux hôpitaux, à la sécurité sociale, aux écoles, aux services publics.

Cet argent est devenu une arme de destruction massive d'emplois, alors qu'il faudrait embaucher dans tous les secteurs !

Aussi, pour sauver la population de la catastrophe, il devient urgent de s'unir pour la réquisition de ces 560 milliards, afin de les affecter directement pour les besoins de la population. Cet argent doit bénéficier aux hôpitaux, en particulier pour la réouverture du service de réanimation de l'Hôpital Legouest et de tous les services fermés depuis 2014. Nos vies comptent plus que les profits des banques ! 10170 signataires de la pétition en ligne (<http://chnng.it/22zt928GTx>) et plus de 900 lors des diffusions sur les marchés messins se sont prononcés pour la réouverture du service de réanimation de l'Hôpital Legouest.

Je vous propose de soutenir le comité et de demander la réouverture du service de réanimation de l'hôpital Legouest et de tous les services fermés depuis 2014.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

8. INFORMATIONS

- Indemnités Maire-Adjointes : tableau annuel

M. le Maire donne connaissance aux élus du tableau des indemnités brutes versées aux élus en 2020 pour un montant total de 44 723.50 €

- Bulletin municipal

Une présentation du bulletin municipal 2020 a été faite. M. le Maire félicite toute l'équipe.

M. STEINMETZ donne des détails sur le travail effectué.

La distribution sera faite par les élus dans les boîtes aux lettres.

- Point budget 2021

M. le Maire propose le chiffrage des projets afin de les prioriser.

- Point actions des adjoints

• Mme Julie DIDIER présente les différentes actions menées, à savoir la confection des boîtes de Noël. Un remerciement à ceux qui ont apporté leur aide pour la mise en place des décorations de Noël ainsi que le passage du père Noël.

Une lettre de réponse du père Noël a été adressée à 58 enfants.

Deux bons-cadeaux pour les nouveaux nés ont été délivrés.

* Facebook

Un compte-rendu d'activité a été présenté.

M. Pierre-Yves ZIMMER demande si on y publie le bulletin 2021 ; le conseil municipal valide la proposition.

• M. Paul BOYARD fait un point sur le dossier sécurité du village, et la forêt (vente de bois, dépenses, et projet de replantation par les enfants de l'école).

Concernant les logements : suivi des impayés, et constat d'un problème de moisissure dans le bâtiment « ferme » rue du 3 juin due à la VMC défectueuse.

• M. Georges STEINMETZ propose l'élaboration d'un questionnaire relatif au bulletin municipal. Un projet de guide du bon voisinage qui serait diffusé avec le bulletin municipal 2021 est à l'étude.

Cimetière : une mise à jour annuelle du répertoire a été faite

Foyer : mise aux normes de l'armoire électrique de la cuisine et remplacement de l'armoire de commande de la hotte et des grilles inox.

Abri bus : a été commandé en vue du remplacement de celui sinistré rue du 3 juin.

Panneaux fontaines et « interdit aux chiens » ont été commandés.

Travaux urbanisme : participation aux réunions

Marche Groupama : participation aux réunions, balisage, pose de panneaux aux croix et calvaires.

Cheptel : optimisation et mise à jour du répertoire.

-Point sur les commissions

Rue du moulin : MATEC doit nous communiquer le chiffrage des travaux.

Ecole : M. le Maire évoque le projet d'école numérique.

M. ZIMMER précise les besoins recensés, à savoir, 4 ordinateurs par classe et un pour l'enseignant, le rajout de bornes wifi.

Le plan de relance du numérique prévoit une aide de 50% sur 3 500 € HT.

M. le Maire précise qu'un renforcement du protocole est prévu pour le périscolaire, surtout au niveau de la cantine.

M. le Maire communiquera aux élus intéressés les possibilités de formations dans le cadre du DIF élus.

Eco habitat propose une isolation des tuyauteries des bâtiments communaux dans le cadre des CEE (certificats d'économies d'énergie) pour un montant de 0 € pour la commune.

Lotissement des longues terres : M. KIN a proposé la vente des terrains restants au prix de 4 500 € l'are soit au total 179 235 €. A cela se rajoutent les frais de viabilisation. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition.

M. PENNERAD demande le planning prévisionnel des travaux rue Saint Hubert. M. le Maire précise que l'entreprise EUROVIA reprend les travaux en février 2021.

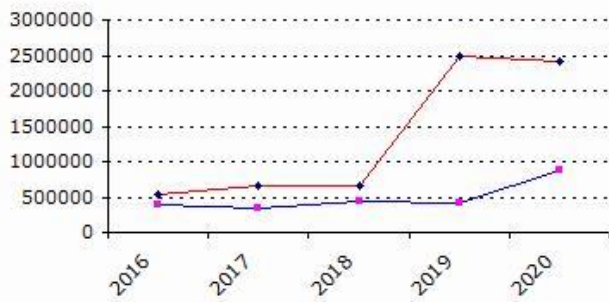
Une information sera donnée aux riverains dès reprise des réunions de chantier.

La séance est levée à 22 H 15.

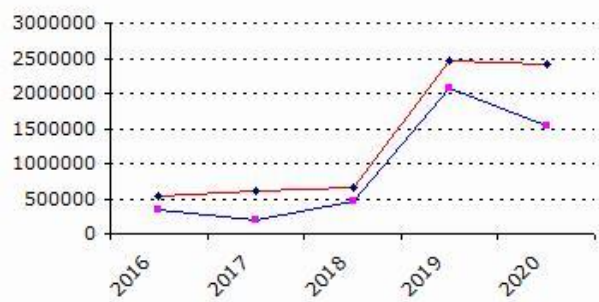
BUDGET 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense d'investissement

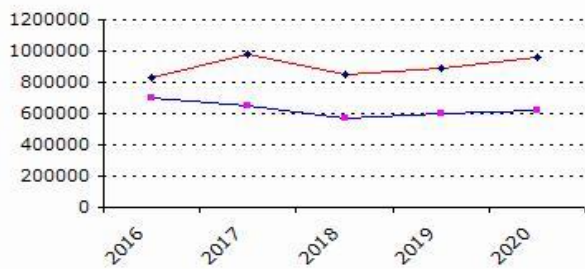


Recette d'investissement



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense de fonctionnement



Recette de fonctionnement

